

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/80
Séance du 4 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2024	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, BOUCLIER Florence, BUSSEUIL Georges, PLATHEY Pierre
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 14	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	Procurations : DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à D. LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à C.LAVENIR
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	

Absents excusés : MATHIEUX Marc, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie

Le secrétariat a été assuré par : Samuel DESCHARNE

Objet : Répartition don

Les organisateurs de la journée 85^{ème} semaine fédérale internationale du cyclotourisme ont souhaité faire un don à la commune, à destination des associations ayant œuvré pour la tenue de la journée du 26 juillet. Il a été convenu que les fonds correspondants seront reversés auxdites associations par le biais d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à xxx voix POUR et xxx CONTRE :

-ACCEPTÉ le don de 1 000€ versé par l'association « les cyclotouristes Roannais » organisatrice de la 85^{ème} semaine fédérale internationale du cyclotourisme

-INDIQUE que ces fonds seront répartis comme suit par le biais d'une subvention exceptionnelle versée par la commune :

Don du sang : 3 personnes présentes soit 69.78€
Amis de Dun : 6 personnes présentes soit 139.56€
Amis de Mijoux : 3 personnes présentes soit 69.78€
Cyclo Clayettois : 7 personnes présentes soit 162.82€
GRS : 24 personnes présentes soit 558.24€

D2024/191



-CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération et de tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

.....

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

